

COMPOSITION DES JURYS
Institut des Administrations et des Entreprises (IAE)
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **3 GESTION en Alternance** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026

Président(e) : Marcel GRENARD

Membres :

BECKER Bernadette

LAARADH Kamel

WEGMANN Grégory

Article 2 :

La Directrice de l'IAE est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE.

Fait à DIJON, le 21 novembre 2025

Pour le Président,
La Directrice de l'IAE

Mathilde PULH

